

Le Conseil Régional partenaire des Fédérations des Chasseurs

Les ressources des Fédérations des chasseurs reposent quasi exclusivement sur les cotisations des chasseurs. Dans le même temps, les exigences de l'Administration, de la société, et l'évolution des techniques de suivi impliquent une augmentation des charges, menaçant la pérennité de certaines actions ou empêchant la mise en œuvre de nouveaux projets en l'absence de financements complémentaires.

La Fédération Régionale des Chasseurs et les Fédérations Départementales ont établi un programme d'actions visant à apporter une contribution à la politique de la Région en matière de conservation et gestion du patrimoine naturel, d'amélioration de l'efficacité du réseau, de communication et d'éducation à l'environnement.

L'objectif de cette convention est bien d'être partenaire avec la région sur les actions que doivent mener les Fédérations de Chasse dans le cadre de leurs missions de Service Public, de leurs actions d'Intérêt Général, de leur agrément au titre de la Protection de la Nature et de l'Éducation à l'Environnement.

Après plusieurs mois de travaux, la Fédération Régionale des Chasseurs d'Auvergne-Rhône-Alpes signe avec le Conseil Régional une convention de partenariat et d'objectifs pour la période 2016-2018.

Deux grands axes constitueront le programme d'actions des Fédérations des Chasseurs de la région :

- **Préservation et amélioration de la biodiversité**
- **Communication et partage de l'espace**

Parmi les actions en faveur de la biodiversité, des outils de suivi des populations novateurs vont être exploités pour plusieurs espèces comme le lièvre variable, le tétras-lyre, espèces emblématiques des Alpes, mais aussi la bécasse des bois, le vanneau huppé, ainsi que d'autres espèces de petits Gibiers de plaine et de montagne.

La **préservation et l'amélioration des habitats naturels, la préservation et la récréation des corridors écologiques** (haies, cultures favorables à la biodiversité, franchissement d'infrastructures,) sont des thèmes traités depuis de nombreuses années par les Fédérations des chasseurs. Le partenariat avec le Conseil Régional permettra de développer et d'aller encore plus loin dans l'implantation, la connaissance et la protection de ces habitats à travers nos territoires ruraux. Des travaux d'amélioration des capacités d'accueil et d'intérêt faunistique de milieux semi-naturels sont également prévus (reprofilage de berges d'étangs...).

Les chasseurs malgré les idées reçues sont favorables à un véritable **partage de la Nature**. L'un des objectifs de cette convention sera donc de construire des outils et d'organiser diverses manifestations (comme Un Dimanche à la Chasse, le 16 octobre prochain) destinés à améliorer la connaissance mutuelle des usagers, leur dialogue, et par là même la cohabitation harmonieuse dans leurs pratiques respectives.

Enfin, les **Fédérations des Chasseurs**, au même titre que les autres associations **agrées au titre de la protection de l'environnement** dont elles font partie, continueront à sensibiliser le grand public et les plus jeunes à l'environnement et au fonctionnement des écosystèmes, afin de partager leurs connaissances et de garantir la préservation de notre biodiversité.

Les Fédérations des Chasseurs et leurs 119 000 adhérents remercient le Conseil Régional d'Auvergne-Rhône-Alpes de son soutien et de sa confiance dans la mise en œuvre des nombreux projets environnementaux que constitue notre convention.

La Chasse en Auvergne-Rhône-Alpes, c'est 233 751 000 € de PIB, 2859 emplois directs et 5810 emplois bénévoles.